

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° RER 2011-07 du 18 février 2011 portant délégation de signature du responsable du pôle Transport et audits au responsable du groupe Ressources humaines et formation

NOR : DEVT1108217S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le responsable du pôle Transport et audits,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 14 septembre 2010 (note générale n° 2010-08) du président-directeur général de la RATP au directeur de département RER ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 23 septembre 2010 (note de département n° RER 2010-07) du directeur du département RER au responsable du pôle Transport et audits,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Jean-Michel Sence, responsable des ressources humaines et formation, à l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs à la délégation ND n° RER 2010-07, notamment les ordres du jour du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail RER.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée n° RER 2010-09 en date du 23 septembre 2010.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 18 février 2011.

Le responsable du pôle Audit et transports,
M. BOUTARIC